



Ville de Philippeville

5600 Philippeville Place d'Armes 12

THE STORIES SHO

Rue de Mettet, 68 Maîtres DE LOVINFOSSE - VAN DOORSLAER

5620 Florennes

Vos réf : D/18679/JG

Nos réf: RU 164/2024

Agent traitant: NATHALIE ANCIAUX

Bien appartenant à Objet: Information notariales - Articles D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du CoDT.

Maîtres,

à Sautour, Rue Haut-du-Village(SAU), 18, Rue Haut-du-Village(SAU), 18+ cadastré Division En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 24/06/2024 relative à un bien sis l'article D.IV.99 du CoDT : 13, section A n°33A-137E2 nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à

		THE GOVERNMENT	Plan de secteur				Parcelle concernée
Avant-projet et projet de modification du plan de	<u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non	Périmètre d'intérêt paysager Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Surcharges du plan de secteur	2 Zone(s) d'affectation: Forestière (18% soit 0.7 ares) Habitat à caractère rural (82% soit 3.25 ares)	Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN	Surface calculée: 3.96 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Rue Haut-du- Village 18, 5600 Sautour	Division: PHILIPPEVILLE 13 DIV/SAUTOUR/ Section: A Numéro: A 33 A INS: 93056



	<u>secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
A CALABAN MATERIA CALABAN MATERIA MATE	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 93056-RMR-0001-01
Guides Régionaux d'Urbanisme	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
Guides Communaux d'Urbanisme	Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
	danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres:
Coursed	Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non
	Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres:
	Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres:



· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Non
Aléa d'inondation	
consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1-25 000)	La parcelle n'est située dans aucune zone
Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	
	Parcelle traversée par un axe de ruissellement
Axe de ruissellement concentré	concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de
	ruissellement concentré: Non
	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II)
	Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III · Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non
	Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle:
	Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle:
	Non
	One hare ou un alignement d'arbres se trouve dans la marcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
Liste des arbres et haies remarquables	de 5 mètres de la parcelle: Non
	One haie ou un alignement d'arbres se trouve a moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve dans la
	parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5
	metres de la parcelle: Non l'Ine zone de haie remarquable se trouve à moins de 10
	mètres de la parcelle: Non
The state of the s	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue
	remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes	
La couche des servitudes n'a plus été	
actualisée depuis plusieurs années et n'est	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne
donc plus à jour.	sont plus interrogées.
Au iur et a mesure des mises a jour au pian parcellaire cadastral,	,
cette couche finira par complètement	



會: 071/66 04 07

1. A Can Can Can	- A LALE MARIE
disparatire (Source: SFF - Cadmap)	Description of the state of the
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non
Canalisations de gaz Fluxys	Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250
	mètres: Non
	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des
	sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3
Bangue de données de l'Etat des Sols-	du Décret) : Non
	Parcelles concernées par des informations de nature
	strictement indicative ne menant à aucune obligation
	(Art. 12 §4 du Décret) : Non
	La parcelle n'a pas une présence de carrières
	souterraines
Tonge de consultation obligatoires du	La parcelle n'a pas une présence de puits de mines
	La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens
Toc. conce	puits de mines
	La parcelle n'a pas une présence de minières de fer
	La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
	Parcelle concernée par une contrainte physique relative
Phonlement	aux éboulements : Non
	La parcelle est concernée par un versant supérieur à
TO THE PROPERTY OF THE PROPERT	30°: Non
	Parcelle contenant un monument classé : Oui
	Code carto: 93056-CLT-0018-01
	Description of the second control of the sec
	raicelle comfesialit un site classe. Our
Patrimoine - Biens classés et zones de	Code Calto: 73030-CL1-0018-01
protection	Parcelle contenant un ensemble architectural classé
	: Oui
	Code carto: 93056-CLT-0018-01
	Parcelle contenant un site archéologique classé . Non
	Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du natrimoine immobilier	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Oui
culturel:	Nature du bien: Monument (nactillé)
	I WILLIA WE STOTE THOMASTIC (PASCILLO)
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui
	(100% soit 3.96 ares)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La
	Forêt du Pays de Chimay)



-TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE OBLIGATOIREMENT AU COLLÈGE COMMUNAL -

Guides Communaux d'Urbanisme		Guides Régionaux d'Urbanisme			Plan de secteur		Parcelle concernée
Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 93056-RMR-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non	Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non	Nom du plan du secteur d'aménagement: PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Forestière (100% soit 0.81 ares) Surcharges du plan de secteur	Division: PHILIPPEVILLE 13 DIV/SAUTOUR/ Section: A Numéro: A 137 E 2 INS: 93056 Surface calculée: 0.81 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR):



	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
	,
	danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres:
	Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non
Cours d'eau	Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres:
	Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000).	La parcelle n'est située dans aucune zone
Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	
	Parcelle traversée par un axe de ruissellement
Axe de ruissellement concentré	concentré: Non Dorrolle cituée à moine de 20 màtres d'un ove de
	raissellement concentré: Non
	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire
Zone de prévention des captages (SPW)	(II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) · Non
	Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
T T T T T T T T T T T T T T T T T T T	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non
	Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle:
	Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle:
	Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la
Liste des arbres et haies remarquables	parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la narcelle. Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
	de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve dans la narcelle. Non



	The rame de being semantically as travers & mains de 5
	mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes	
La couche des servitudes il a pius ete	
donc plus à jour.	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne
Au lur et a mesure des mises a jour du pian	sont plus interrogees.
cette couche finira par complètement	
disparaitre.(Source: SPF - Cadmap)	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) · Non
panque de domices de l'Etat des Sois.	Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines
,	La parcelle n'a pas une présence de minières de fer
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
	Parcelle concernée par une contrainte physique relative
Eboulement	aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Oui Code carto: 93056-CLT-0018-01
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un ensemble architectural classé
	Code carto: 93056-CLT-0018-01



室: 071/66 04 07

,	Parcelle contenant un site archéologique classé : Non
	Parcelle contenant une zone de protection : Oui
	Code carto: 93056-CLT-0018-01
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
	La parcelle est concernée par la carte
Carte archéologique	archéologique: Oui
	(100% soit 0.81 ares)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non (Source:SPW)
I as Wandto at A advance Married Countries	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La
Les rotets a Araemne - Massus loresuers	Forêt du Pays de Chimay)
Permis d'urbanisme	Nos services n'ont trouvé aucun permis d'urbanisme après 1977.
Infraction urbanistique	Aucune infraction connue.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

LES IMPETRANTS

Pour obtenir des informations relatives aux impétrants, veuillez-vous adresser à : ORES (électricité): rue de la Vacherie, 99 à 5060 Sambreville (071/75.58.62);

INASEP (distribution d'eau) :-INASEP, rue de l'Hôpital, 6 à 5600 Philippeville (071/66.79.25); EGOUTTAGE : service urbanisme et/ou INASEP AGREA – Rue des Viaux 1b à 5100 Naninne

GAZ: FLUXYS, avenue des Arts, 31 à 1040 Bruxelles (02/282.72.11);

STATUT DES VOIRIES ET ATLAS DES CHEMINS

En ce qui concerne les modifications de voiries antérieures au 06 février 2014, nous vous invitons à vous adresser au SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL de Namur – atlas@province.namur.be

TEST DE PERMEABILITE DU SOL

l'égout ne peut être autorisé que sur base d'une dérogation liée à des problèmes de perméabilité du sol. En cas de nouvelle construction, une étude de perméabilité du sol est donc imposée et doit être Le Code de l'eau prévoit une gestion des eaux de pluie à la parcelle par dispersion. Le recours à fournie au moment du dépôt du dossier de permis d'urbanisme. A défaut celui-ci sera déclaré incomplet.

Si le bien se situe en zone d'épuration individuelle sans égout, cette étude permettra de dimensionner correctement le système de drains de dispersion et en cas de terrain imperméables de proposer d'autres solutions.

LE DECRET SOL

(BDES) offre à tous les citoyens un accès aux données dont dispose l'Administration sur l'état des Le Décret SOL est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La Banque de Données de l'État des Sols sols en Wallonie. Elle permet également de délivrer des extraits conformes (payant).

Les données ci-dessus vous informent si les parcelles sont concernées par une éventuelle pollution du sol.

Bleu lavande: aucune obligation légale.

Pêche : démarches de gestion des sols réalisées ou sont à prévoir.

Nous vous conseillons de consulter le site https://bdes.wallonie.be/portal pour plus d'informations ou pour obtenir des extraits conformes.

LES INFRACTIONS

Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations



présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que requis pour la plupart des constructions depuis 1962 les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est

pourra être fournie, ceux-ci étant la propriété intellectuelle de l'architecte Les dossiers sont consultables au service urbanisme sur rendez-vous. Aucune copie des plans ne Il convient également de vérifier la correspondance entre le permis délivré et les travaux effectués

DÉCRET WALTERRE

sont soumis à l'application du décret WALTERRE du 05/08/2018 Tous les chantiers impliquant des mouvements de terres (entrant, sortant ou internes au chantier)

A partir de 400m³ il convient de faire réaliser la procédure de « contrôle qualité des terres La procédure « traçabilité » doit être réalisée dès que le volume des terres est supérieur à 10m³

de certification et de traçabilité Le Gouvernement wallon a reconnu l'asbl WALTERRE comme opérateur en charge de ces missions

(CQT) incombera aux personnes suivantes, dans l'ordre exécution du contrôle qualité (RQT) et l'obtention du certificat de contrôle qualité des terres

- à l'entrepreneur, en cas de convention régie par la « Loi Breyne »;
- à défaut d'entrepreneur, au promoteur, en cas de promotion immobilière ;
- à défaut d'entrepreneur et de promoteur, au maître d'ouvrage.

Notification des mouvements de terre

aux besoins de chaque utilisateur. Les différentes opérations de gestion sont réalisées au travers d'une plateforme informatique adaptée Les mouvements de terres vers un terrain en Région Wallonne doivent être notifiés préalablement.

responsable de l'évacuation des terres, c'est-à-dire la personne qui décide de leur destination et procède ou fait procéder à leur transport. La notification de mouvement de terres de déblais depuis le site d'origine incombe à la personne

Pour toutes les informations voir le site https://walterre.be/legislation/ evacuer ou à importer et fournir les documents prouvant le respect du décret WALTERRE Avant le début du chantier, le demandeur devra notifier au service urbanisme le volume des terres

incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe. Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous De ce fait, nous ne pourrons être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère

croire, Maîtres, en l'assurance de notre considération distinguée En nous tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de

La Directrice Générale F.F.

Caroline CORN







9

•					:
			• *		
		•			
•					
		e de la companya de La companya de la co		•	
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•
	•	•			
			•		
•					
-					
			•		
				•	
				·	
					•
	-			•	
					•
,				,	
			•	•	
	•				
		•			•
·					
				•	
			•		•